



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

No DOS-1523 Acquisition d'une solution de formation et de sensibilisation à la cybersécurité

Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 11 mai 2023 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4^e étage, bureau 430:

Veuillez noter que nos bureaux seront fermés les 7 et 10 avril 2023.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le jeudi 11 mai 2023 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest**. Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 10 avril 2023

Me Valérie Tremblay, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

No DOS-1542 Services d'entretien, de réparation et de fourniture de pièces pour systèmes Power Box

Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 11 mai 2023 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4^e étage, bureau 430:

Veuillez noter que nos bureaux seront fermés les 7 et 10 avril 2023.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le jeudi 11 mai 2023 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest**. Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 10 avril 2023

Me Valérie Tremblay, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

No DOS-1570 Services de tamisage et de décompactage pour les aires de jeu en sable

Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 11 mai 2023 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4^e étage, bureau 430:

Veuillez noter que nos bureaux seront fermés les 7 et 10 avril 2023.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le jeudi 11 mai 2023 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest**. Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 10 avril 2023

Me Valérie Tremblay, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

No DOS-1584 Acquisition d'articles d'armurerie et d'articles pour policiers

Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 11 mai 2023 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4^e étage, bureau 430:

Veuillez noter que nos bureaux seront fermés les 7 et 10 avril 2023.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le jeudi 11 mai 2023 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest**. Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 10 avril 2023

Me Valérie Tremblay, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance du 4 avril 2023, les règlements suivants:

Règlement numéro L-12976 modifiant le Règlement L-12778 concernant la consommation et l'utilisation de l'eau;

Règlement numéro L-13011 modifiant le Règlement L-10277 pour favoriser la plantation des arbres sur le territoire de la municipalité.

AVIS est de plus donné que lesdits règlements sont présentement en vigueur, qu'ils sont déposés au bureau de la greffière, au 3131, boulevard Saint-Martin, bureau 430 (4^e étage), Ville de Laval, à la disposition et pour l'information de tous les citoyens et peuvent être consultés à la suite d'une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca.

DONNÉ À LAVAL
Ce 10 avril 2023

Me Valérie Tremblay, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe

AVIS PUBLIC

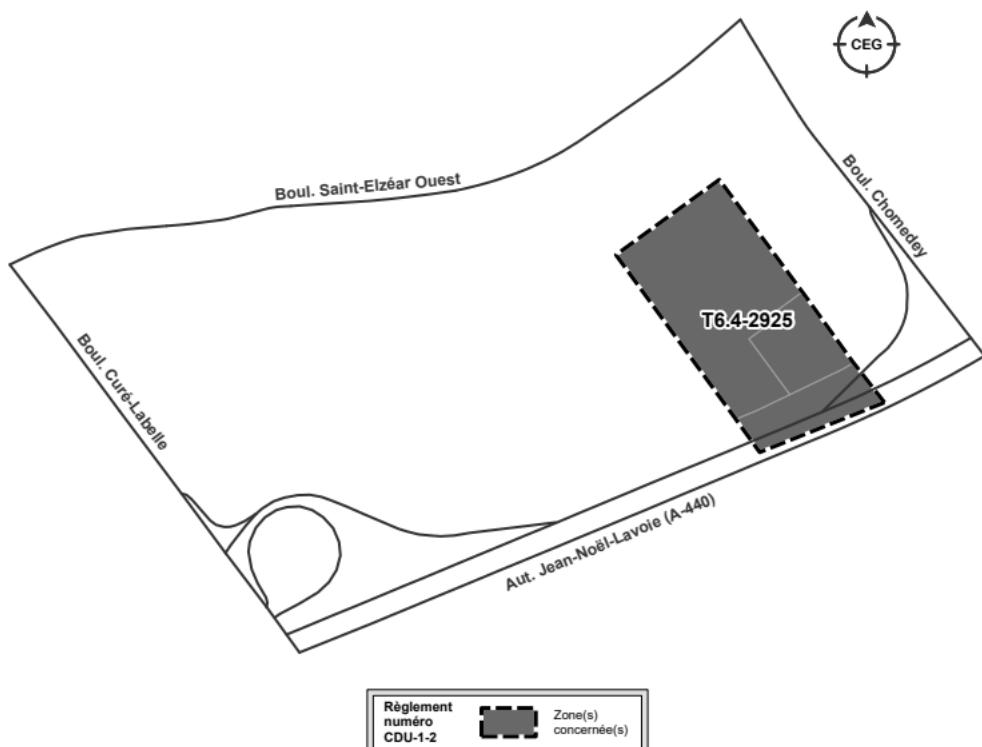
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT CDU-1-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CDU-1 CONCERNANT LE CODE DE L'URBANISME DE LA VILLE DE LAVAL

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté à sa séance du 4 avril 2023 le projet de Règlement CDU-1-2 modifiant le Règlement CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval pour un territoire situé en bordure de la voie de desserte de l'autoroute Jean-Noël-Lavoie (A-440) direction Ouest, entre le boulevard Chomedey à l'est et le boulevard Curé-Labelle à l'ouest;

QUE le projet de Règlement CDU-1-2 vise à modifier le Règlement CDU-1 afin de réviser les dispositions applicables aux entrées charrières dans la zone T6.4-2925;

QUE l'objet de ce projet de règlement est d'interdire une entrée charrière permettant l'accès entre la voie de desserte de l'autoroute Jean-Noël-Lavoie (A-440) et une aire de stationnement accessoire à un usage principal de la catégorie d'usages « Habitation (H) », sauf si un tel accès est réservé aux véhicules d'urgence;

QUE le secteur concerné est délimité de la manière suivante:



Les plans identifiant et illustrant ces zones peuvent être consultés à l'adresse Internet suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>.

QUE la Ville de Laval tiendra, par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, une assemblée publique de consultation **en mode présentiel** en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, Ville de Laval et **en mode virtuel**, et ce, le **jeudi 20 avril 2023 à compter de 19 h**, par voie de visioconférence Teams.

Pour participer à l'assemblée de consultation en mode virtuel, vous devez obligatoirement vous inscrire en transmettant une demande à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca avant le jeudi 20 avril 2023, en prenant soin de préciser le titre du projet de règlement. Le lien Teams vous sera transmis par courriel le jeudi 20 avril 2023 avant 12 h 00;

QU'au cours de cette assemblée de consultation, celui par l'intermédiaire duquel cette assemblée est tenue expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;

QUE ce projet de règlement contient au moins une disposition susceptible d'approbation référendaire;

Que suite à cette assemblée de consultation publique, il y aura une consultation écrite d'une durée de 15 jours;

Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de ce projet de règlement peut le faire par écrit à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca ou par la poste à l'adresse ci-dessous mentionnée, et ce, du 21 avril au 5 mai 2023 en prenant soin de préciser le titre du projet de règlement visé par le commentaire et son nom :

**Service de l'urbanisme
À l'attention de Madame Julie Côté
1333, boulevard Chomedey, bureau 701
C.P. 422
Succ. Saint-Martin
Laval (Qc) H7V 3Z4**

QUE tout commentaire reçu à la suite de cette consultation écrite a un caractère public et pourra être consulté à l'adresse Internet suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>. Toute personne qui désire transmettre un commentaire doit donc éviter d'y insérer des informations confidentielles ou des renseignements personnels;

QUE ce projet de règlement peut être consulté à la suite d'une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca ainsi que sur le site Internet suivant :

<https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>

DONNÉ À LAVAL
Ce 10 avril 2023

Me Valérie Tremblay, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT L-12950 RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté à sa séance du 4 avril 2023 le projet de Règlement L-12950 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments;

QUE le projet de Règlement L-12950 concerne l'occupation et l'entretien des immeubles patrimoniaux et qu'il vise à empêcher leur déprérissement, à les protéger contre les intempéries et à préserver l'intégrité de leur structure, et ce, afin d'éviter le phénomène de « démolition par abandon ». Le projet de règlement concerne tout immeuble patrimonial apparaissant à l'annexe I du projet de Règlement numéro L-13018 modifiant le Règlement L-12507 concernant la démolition d'immeubles et modifiant le Règlement L-12659 remplaçant le Règlement L-12196 et décrétant un programme de revitalisation des bâtiments patrimoniaux sur le territoire de la Ville de Laval;

QUE l'objet de ce projet de règlement aura pour effet, en encadrant l'occupation et l'entretien des immeubles patrimoniaux :

- d'éviter la dégradation de ces immeubles;
- d'éviter les démolitions par négligence ou par abandon;
- de réduire les risques de sinistre;
- de faciliter l'expropriation de ces immeubles;
- d'instaurer des amendes dissuasives et des conséquences aggravantes;
- de compléter la gamme d'outils réglementaires de protection du patrimoine bâti, sans imposer de conditions supplémentaires pour la réalisation de travaux ou l'obtention de permis.

Les plans identifiants ces immeubles peuvent être consultés à l'adresse Internet suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-sur-le-zonage.aspx>.

QUE la Ville de Laval tiendra, par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, une assemblée publique de consultation **en mode présentiel** au Château Royal, situé au 3500, boulevard du Souvenir, à Laval et **en mode virtuel, et ce, le 25 avril 2023 à compter de 19 h**, par voie de visioconférence Teams.

Pour participer à l'assemblée de consultation en mode virtuel, vous devez obligatoirement vous inscrire en transmettant une demande à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca avant le 25 avril 2023, en prenant soin de préciser le titre du projet de règlement. Le lien Teams vous sera transmis par courriel le 25 avril 2023 avant 12 h 00;

QU'au cours de cette assemblée de consultation, celui par l'intermédiaire duquel cette assemblée est tenue expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;

QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

Que suite à cette assemblée de consultation publique, il y aura une consultation écrite d'une durée de 15 jours;

Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de ce projet de règlement peut le faire par écrit à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca ou par la poste à l'adresse ci-dessous mentionnée, et ce, du 26 avril au 10 mai 2023 en prenant soin de préciser le titre du projet de règlement visé par le commentaire et son nom :

Service de l'urbanisme
À l'attention de Madame Julie Côté
1333, boulevard Chomedey, bureau 701
C.P. 422
Succ. Saint-Martin
Laval (Qc) H7V 3Z4

QUE tout commentaire reçu à la suite de cette consultation écrite a un caractère public et pourra être consulté à l'adresse Internet suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>. Toute personne qui désire transmettre un commentaire doit donc éviter d'y insérer des informations confidentielles ou des renseignements personnels;

QUE ce projet de règlement peut être consulté à la suite d'une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca ainsi que sur le site Internet suivant :

<https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>

DONNÉ À LAVAL

Ce 10 avril 2023

Me Valérie Tremblay, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT L-13018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT L-12507 CONCERNANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT L-12659 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT L-12196 ET DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LAVAL

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté à sa séance du 4 avril 2023 le projet de Règlement L-13018 modifiant le Règlement L-12507 concernant la démolition d'immeubles et modifiant le Règlement L-12659 remplaçant le Règlement L-12196 et décrétant un programme de revitalisation des bâtiments patrimoniaux sur le territoire de la Ville de Laval;

QUE le projet de Règlement L-13018 vise à modifier le règlement L-12507 concernant la démolition d'immeubles afin de mettre à jour les immeubles assujettis et de réviser certaines dispositions pour améliorer l'application du règlement;

QUE le projet de Règlement L-13018 vise aussi modifier le Règlement L-12659 remplaçant le Règlement L-12196 et décrétant un programme de revitalisation des bâtiments patrimoniaux sur le territoire de la Ville de Laval afin d'arrimer les immeubles éligibles au programme avec les immeubles assujettis au Règlement L-12507 et de réviser certaines dispositions pour améliorer l'application du programme;

QUE l'objet de ce projet de règlement aura pour effet de :

- modifier le Règlement L-12507 concernant la démolition d'immeubles en :
 - révisant les immeubles assujettis à ce règlement pour tenir compte de la mise à jour des immeubles patrimoniaux identifiés sur le territoire;
 - précisant, dans le contenu d'une demande, les plans et les renseignements exigés;
 - ajoutant, dans les conditions de l'autorisation de démolition, l'obligation d'obtenir un permis de construction conforme à la réglementation municipale applicable, sous réserve d'autres dispositions particulières;
 - révisant la valeur de la garantie monétaire exigée pour des bâtiments secondaires ou accessoires;
 - ajoutant de nouvelles situations menant à l'exécution des garanties;
 - révisant, pour certains cas, l'amende maximale exigée lors d'une démolition illégale d'un immeuble assujetti à ce règlement;
- modifier le Règlement L-12659 remplaçant le Règlement L-12196 et décrétant un programme de revitalisation des bâtiments patrimoniaux sur le territoire de la Ville de Laval en :
 - révisant les immeubles éligibles au programme pour tenir compte de la mise à jour des immeubles assujettis au Règlement L-12507;
 - apportant les adaptations nécessaires aux travaux admissibles au programme pour tenir compte de l'entrée en vigueur du règlement CDU-1;
 - révisant les coûts admissibles au programme;
 - augmentant le montant maximal de l'aide financière;
- réviser certaines définitions dans les règlements L-12507 et L-12659;
- remplacer, dans les règlements L-12507 et L-12659, les renvois aux règlements L-2000 et L-9501 par des renvois au règlement CDU-1;
- révisant les coûts admissibles au programme.

Les plans identifiants ces immeubles peuvent être consultés à l'adresse Internet suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>.

QUE la Ville de Laval tiendra, par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, une assemblée publique de consultation **en mode présentiel** au Château Royal, situé au 3500, boulevard du Souvenir, à Laval et **en mode virtuel**, et ce, le **25 avril 2023 à compter de 19 h**, par voie de visioconférence Teams.

Pour participer à l'assemblée de consultation en mode virtuel, vous devez obligatoirement vous inscrire en transmettant une demande courriel assemblees.urbanisme@laval.ca avant le 25 avril 2023, en prenant soin de préciser le titre du projet de règlement. Le lien Teams vous sera transmis par courriel le 25 avril 2023 avant 12 h 00;

QU'au cours de cette assemblée de consultation, celui par l'intermédiaire duquel cette assemblée est tenue expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;

QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

Que suite à cette assemblée de consultation publique, il y aura une consultation écrite d'une durée de 15 jours;

Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de ce projet de règlement peut le faire par écrit à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca ou par la poste à l'adresse ci-dessous mentionnée, et ce, du 26 avril au 10 mai 2023 en prenant soin de préciser le titre du projet de règlement visé par le commentaire et son nom :

**Service de l'urbanisme
À l'attention de Madame Julie Côté
1333, boulevard Chomedey, bureau 701
C.P. 422
Succ. Saint-Martin
Laval (Qc) H7V 3Z4**

QUE tout commentaire reçu à la suite de cette consultation écrite a un caractère public et pourra être consulté à l'adresse Internet suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>. Toute personne qui désire transmettre un commentaire doit donc éviter d'y insérer des informations confidentielles ou des renseignements personnels;

QUE ce projet de règlement peut être consulté à la suite d'une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca ainsi que sur le site Internet suivant :

<https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>.

DONNÉ À LAVAL
Ce 10 avril 2023

Me Valérie Tremblay, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe